

CONVENTION PARTICULIERE DE SERVICE

Travaux

La présente convention particulière complète la convention générale de service d'achats centralisés préalablement signée par l'Adhérent bénéficiaire. Elle est annexée à cette dernière et doit être lue conjointement..

I.1 - Identification de l'Adhérent bénéficiaire

Nom de l'organisme	
SIRET	
Représenté par : (dûment habilité aux fins des présentes)	

I.2 – Description de l'Accord-cadre mis à disposition

Numéro du contrat	
Objet l'accord-cadre	

I.3 – Contribution financière

En complément de la contribution financière annuelle décrite dans la Convention générale, l'Adhérent bénéficiaire sera redevable de contributions complémentaires (CC) pour chaque projet de travaux. Elles sont calculées selon la grille suivante :

Calcul de la contribution complémentaire
$CC \text{ par projet} = \text{Montant des MS} \times 0,05$

L'Adhérent bénéficiaire est redevable de cette Contribution complémentaire à compter de la notification des Marchés subséquents du projet. Un titre de recette sera émis à cette occasion par le Sigeif.

La Contribution complémentaire sera automatiquement modifiée en cas d'avenant au MS résultant du fait de l'Adhérent bénéficiaire. Le cas échéant, les titres de recettes ou les mandats de paiement en résultant seront émis par le Sigeif à l'issue des opérations de réception.

I.4 – Définition des besoins de l'Adhérent bénéficiaire

(Compléter en fonction des informations nécessaires à la passation des Marchés subséquents. Cette partie pourra être complétée par des annexes le cas échéant).

Signature de l'Adhérent bénéficiaire	Date de signature	
	Prénom, Nom et qualité du signataire	

Signature du Sigeif	Date de signature	
	Prénom, Nom et qualité du signataire	